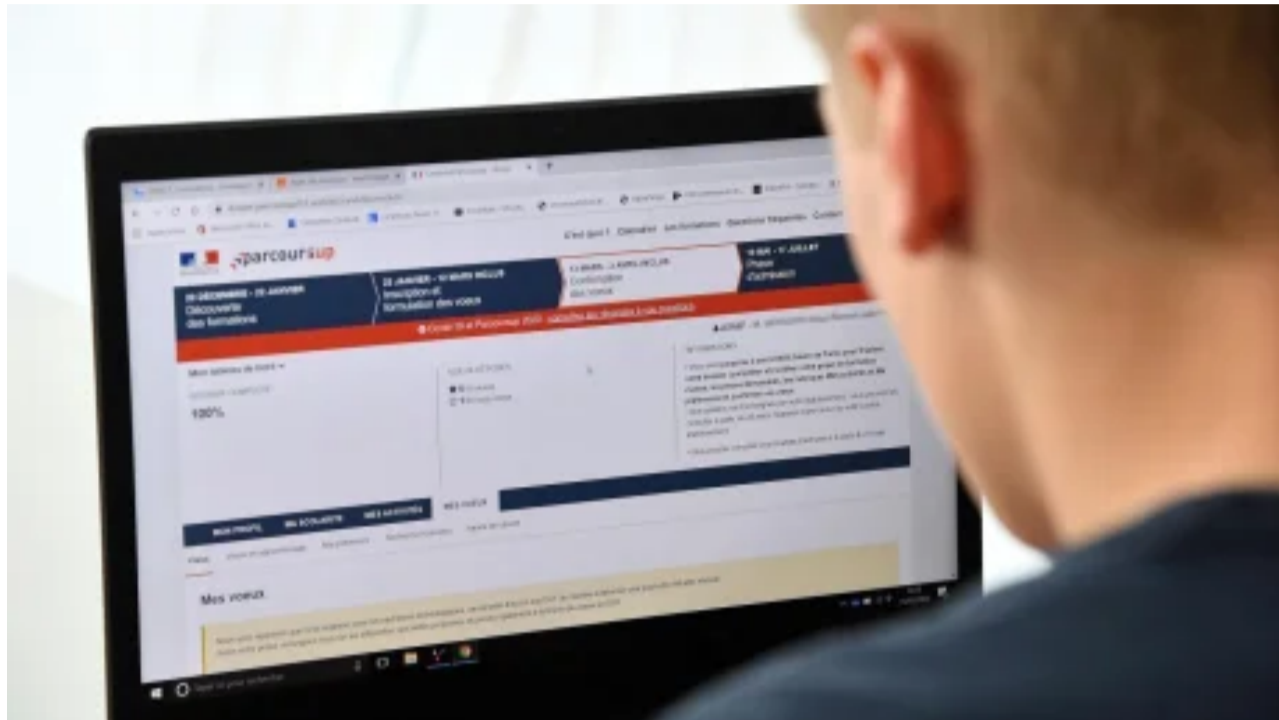


Parcoursup : « Continuer à améliorer la transparence des critères de classement » (G. Roussel, CESP)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°317219 - Publié le 06/03/2024 à 18:03

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 08/03/2024 à 07:50



© VDNPQR



Écoutez cet article

00:00

00:00  

« Nous continuons à dire, ce que nous avons déjà écrit dans plusieurs rapports précédents, il faut continuer à améliorer la transparence des critères de classement. Plein de choses sont possibles, mais ne sont pas mises en œuvre », déclare [Gilles Roussel](#), président de l'Université Gustave Eiffel et du comité éthique et scientifique de Parcoursup, à l'occasion de la présentation du sixième rapport du comité et ses 22 recommandations, le 04/03/2024.

« Il est nécessaire d'accompagner les commissions d'examen des vœux », ajoute-t-il. En effet, concernant les préclassements, dont les critères sont fixés par les commissions, Catherine Moisan, ancienne directrice de la [Depp \(Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance\)](#) et membre du [CESP \(Comité éthique et scientifique de Parcoursup\)](#), indique que « certaines pratiques, même vertueuses comme privilégier les filles dans certaines filières, peuvent comporter un risque juridique ».

Indiquant que les préconisations formulées par le CESP sont prises en considération pour améliorer le fonctionnement de Parcoursup, Gilles Roussel évoque notamment « l'accélération de la procédure principale grâce à l'avancement de la date de hiérarchisation des vœux, qui a permis une évolution positive lors de la session 2023 ».

« Malgré de nombreux progrès, nous continuons d'améliorer la procédure », indique Gilles Roussel.

Les préconisations du comité concernent également les filières technologiques et l'offre de formation des BUT/BTS, la prise en compte des étudiants en réorientation, l'harmonisation des notes des élèves de terminale, le moteur de recherche intégré à la plateforme. Une partie du rapport est consacrée aux formations de l'enseignement supérieur privé lucratif. Elle fait l'objet d'un autre article sur News Tank.

-
1. Construire et diffuser des banques d'épreuves standardisées pour les lycées, former les enseignants à les utiliser pour noter leurs élèves de façon plus harmonisée dans les dossiers Parcoursup.
 2. Aller vers plus de transparence dans les critères quantitatifs utilisés pour le préclassement des candidats, y compris la prise en compte des spécialités. Accompagner les CEV dans leurs pratiques de classement, leur permettre de les assumer et de les expliciter sans risque, les faire évoluer, les inciter à partager leurs pratiques avec d'autres formations similaires.
 3. Les candidats ayant accès aux premières réponses des formations le 30/05, placer la date de la hiérarchisation des vœux vers le 10/06. Cette date se trouverait à mi-chemin entre l'ouverture des propositions des formations et le début du baccalauréat.
 4. Former et accompagner les responsables des formations pour mieux gérer les données d'appel. Transformer les quotas de places en quotas d'appel pour les bacheliers professionnels en BTS et pour les bacheliers technologiques en BUT.
 5. Le CESP recommande la création d'un livret numérique « formation tout au long de la vie » qui permettrait aux candidats en réorientation et en reprise d'études de disposer de documents authentifiés à l'attention des formations auxquelles ils postulent. Il recommande également d'étendre aux formations supérieures des lycées la demande d'autorisation préalable (DAP) imposée aux candidats ne provenant pas de l'espace européen pour l'inscription dans la plupart des autres formations d'enseignement supérieur.
 6. Le CESP apprécie la mise à l'agenda de la publication prochaine de l'algorithme actuel de calcul de l'ordre d'affichage des formations. Il recommande qu'à l'avenir les établissements d'enseignement supérieur soient consultés pour les évolutions des critères d'ordre d'affichage.
 7. Face au développement d'un marché privé de l'orientation, le CESP encourage les initiatives sans but lucratif, en premier lieu d'émanation publique, exploitant les données de la plateforme Parcoursup à des fins d'aide à l'orientation.
 8. Travailler sur l'information des parents et des élèves bien avant la terminale pour leur expliquer les différentes voies possibles, avec leurs caractéristiques, et les mettre en garde sur les pratiques douteuses de certains organismes.
 9. Compléter les informations disponibles sur les fiches formations de Parcoursup par des éléments fiables et comparables qui éclairent le candidat sur l'organisation et la qualité de la formation, en indiquant notamment : la date de création de la formation ; le nombre d'inscrits en première année et le nombre de présents aux examens ; le mode d'organisation des enseignements en précisant la part en présentiel et la part en distanciel; les poursuites d'études possibles après l'obtention du diplôme préparé ; le taux et la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés.
 10. Lier l'inscription sur Parcoursup à la seule qualité de la formation et non au statut de l'établissement (public ou privé). Pour ce faire, il est nécessaire de :
 - Procéder à une remise à plat de toutes les formes de reconnaissance existant actuellement (y compris s'agissant des formations professionnelles, de la certification Qualiopi) et parvenir à une définition commune d'un certain nombre de critères minima de qualité pour être inscrits sur la plateforme Parcoursup.
 - N'inscrire sur la plateforme Parcoursup, à côté des formations conduisant à un grade ou à un diplôme national ou à un diplôme reconnu par l'État, que les seules formations dont la qualité pédagogique est garantie par l'État, dans le cadre d'une évaluation périodique portant notamment sur le contenu de la formation dispensée et les débouchés offerts en termes d'insertion et de poursuites d'études.
 - Engager une réflexion interministérielle (éducation, enseignement supérieur, travail, emploi et formation professionnelle) sur les conditions d'obtention de la certification Qualiopi pour les formations en apprentissage.
 11. Prévoir la possibilité de retirer de la plateforme les formations qui ne remplissent pas ces critères de qualité et ne respecteraient pas les engagements de la charte Parcoursup, ce qui suppose de :
 - Mettre en place un dispositif efficace de contrôle et de sanction, avec les moyens humains et matériels pour effectuer ces contrôles.
 - Donner les moyens, notamment aux rectorats, de réaliser les contrôles des organismes de formation par apprentissage, tels qu'ils sont prévus par la loi.
 12. Faire un bilan du dispositif des « oui si » au regard du positionnement proposé aux étudiants dans le cadre des contrats pédagogiques de réussite. Faire circuler les pratiques concernant les positionnements prévus pour les étudiants en début de première année universitaire.
 13. En lien avec la recommandation 17 du précédent rapport : construire au niveau académique, ou de la région académique, un cadre d'accompagnement pour la transition lycée-supérieur s'appuyant sur des moyens humains compétents et coordonnés, avec des outils efficaces pour favoriser des réorientations précoces (rapides, mais réfléchies) et valoriser les places restées vacantes dans les formations supérieures en début d'année, après la fermeture de Parcoursup.
 14. Permettre aux établissements d'enseignement supérieur de devenir des « établissements d'origine » dans Parcoursup et de valider les dossiers de leurs étudiants en réorientation. Permettre que soient indiqués clairement et distinctement les crédits ECTS (European Credits Transfer System) obtenus ainsi que l'avis du directeur d'études sur l'étudiant et sur sa demande de réorientation, en valorisant l'engagement de l'étudiant dans son parcours de réorientation, s'il en a suivi un.

15. Porter une attention particulière à la promotion de la filière technologique, en particulier pour valoriser les bacs technologiques industriels auprès des jeunes et de leurs familles. Cette recommandation s'inscrivant dans les ambitions de la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants) relative à l'orientation et à la réussite des étudiants contribuerait à la satisfaction des besoins de réindustrialisation du pays, et assurerait une meilleure cohérence des réformes qui ont suivi cette loi et, spécifiquement, celle créant le BUT.

16. Considérer les STS (Sections de technicien supérieur) comme des formations d'enseignement supérieur à part entière et modifier les textes en conséquence. Clarifier la situation des quotas de bacheliers technologiques en BTS et les supprimer notamment pour les BTS Production.

17. Développer l'apprentissage public dans les lycées en rendant performants les CFA (Centre de formation d'apprentis) académiques et en simplifiant la gestion du service des enseignants, ce qui impliquera une révision de leur statut. Développer également l'apprentissage public dans les BUT en utilisant, si nécessaire, deux contrats successifs.

18. Pour une régulation de l'offre, lancer un travail de concertation régional sur les besoins de chaque territoire en termes d'offre de formation en BTS et BUT, incluant l'apprentissage, en regard des projections économiques, sociales et démographiques. Rééquilibrer sur tous les territoires l'offre de BUT et l'offre de BTS.

19. Fournir pour chaque formation des informations claires et transparentes sur les conditions de poursuite d'études.

20. Garantir la qualité de l'accompagnement des lycéens vers les études supérieures.

- En mettant en place des outils efficaces et des moyens horaires permettant de proposer à tous les élèves, dès la classe de seconde, un accompagnement personnalisé à l'orientation.
- En organisant des formations systématiques et régulières pour les professeurs principaux de lycée — avec l'appui des établissements du supérieur — afin d'harmoniser les pratiques inégales d'accompagnement à l'orientation.

21. Faire un bilan des cordées de la réussite en mesurant comment les établissements du supérieur en tiennent compte et en vérifiant leur efficacité comme « levier d'égalité des chances »

22. Lancer et financer des études précises sur la mobilité dans les territoires dans chaque région académique à l'aide des laboratoires de recherche de géographie sociale, croiser les facteurs géographiques et sociaux. En tirer des conséquences sur l'implantation des formations, sur les transports, sur les aides sociales et sur le logement étudiant.

Harmonisation des notes des élèves de terminale

Dans son rapport, le CESP revient sur le report des épreuves d'EDS (Enseignement(s) de spécialité) (enseignement de spécialité) en juin à la session 2024 (contre mars en 2023). « Les dossiers examinés par les commissions d'examen des vœux en 2024 ne comporteront donc que des notes en contrôle continu. »

« Pour avoir des notes harmonisées entre les lycées, il existe d'autres méthodes que de mettre tout le monde dans une salle au même moment. L'un de ses moyens était les E3C (Epreuves communes de contrôle continu) (épreuves communes de contrôle continu) qui ont échoué pour des raisons qui n'étaient pas dues à elles », déclare Catherine Moisan.

Les E3C ont été mises en place pour le baccalauréat 2020 puis supprimées lors de la session 2021. « Ces épreuves étaient intéressantes, car il y avait une banque d'épreuves standardisées et une correction anonymisée. Nous avons donc un regret sur la suppression des E3C, même si nous avons compris ce qu'il s'est passé. »

« Que les professeurs dans une classe fassent de l'évaluation formative, c'est de la pédagogie, mais si l'on cherche de l'objectivité, il faut un minimum d'éléments standardisés pour les commissions d'examen des vœux. Ou alors, on dit que les méthodes de notations sont très différentes entre les lycées et les professeurs et que ce n'est pas grave », dit Catherine Moisan.

Le CESP recommande ainsi de « construire et diffuser des banques d'épreuves standardisées pour les lycées, former les enseignants à les utiliser pour noter leurs élèves de façon plus harmonisée dans les dossiers Parcoursup ».

« Le problème de fond est l'objectif des lycées GT » (C. Moisan)

Pour l'ancienne directrice de la Depp, le calendrier des épreuves d'EDS « est un épiphénomène, le problème de fond est l'objectif des lycées GT. Cela doit être l'entrée dans l'enseignement supérieur, mais la culture des enseignants sur ce sujet n'est pas encore faite, car depuis des dizaines d'années, on leur donne comme boussole le bac et leur programme ».

« Peut-être que l'éducation nationale pourrait évoluer sur le sujet et comprendre qu'il y a aussi un enseignement supérieur ? Mais il faut reconnaître que c'est très difficile pour les professeurs parce que l'enseignement supérieur est multiple.

Oui, les épreuves d'EDS en mars ont entraîné de l'absentéisme, mais il y avait des lycées qui étaient prêts à se mettre au travail pour aider et accompagner les jeunes vers l'enseignement supérieur durant le troisième trimestre. Pour que cela fonctionne, il faut aussi que les établissements d'enseignement supérieur et les enseignants acceptent de venir dans les lycées à cette période. C'est un travail qui se fait à deux ».

Un comité élargi en 2025 avec de nouvelles attributions

Le comité présidé par Gilles Roussel comporte six autres membres :

- Catherine Mary, ancienne proviseure du Lycée Jeanne d'Albret à St Germain-en-Laye (Yvelines) ;
- Christian Cuesta, ancien directeur de l'IUT (Institut universitaire de technologie) de Créteil-Vitry et ancien VP (Vice-président(e)) CA de l'Upec (Université Paris-Est Créteil) ;
- Max Dauchet, professeur émérite en informatique de l'Université de Lille ;
- Jean-Marie Filloque, ancien MCF (Maître de conférences) en informatique, VP de l'UBO (Université de Bretagne Occidentale) et président de la FCU ;
- Catherine Moisan, ancienne directrice de la Depp ;
- Isabelle Roussel, Igsr (Inspecteur/inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche) honoraire.

« C'est la dernière fois que le comité travaille dans cette forme-là. L'année prochaine, un nouveau comité, qui aura un nombre différent de membres, présentera un rapport global sur les questions d'articulations dans le supérieur », indique Gilles Roussel. Il fait référence à l'élargissement des missions du comité à la procédure Mon Master annoncée par le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) le 26/02/2024.

BUT et BTS, deux filières professionnalisantes courtes à surveiller

« Cette année, nous avons choisi de travailler sur les BUT et les BTS et de considérer ces formations professionnelles supérieures courtes comme une offre globale. Nous avons conclu, comme d'autres, à la fragilité de la filière technologique, notamment industrielle », indique Gilles Roussel.

Pour le président du CESP, « il y a un vrai sujet autour de ces formations courtes et la nécessité d'avoir ce type de formation dans le paysage. Nous préconisons notamment :

- de mieux réguler les offres de formation au niveau régional et d'avoir un meilleur équilibre entre les BUT et les BTS sur les territoires ;
- de lever un certain nombre de verrous qui interdisent l'apprentissage dans les formations publiques, que ce soit en BTS ou en BUT donc permettre que l'on augmente l'offre de formation publique dans les lycées et dans les universités autour des BTS et des BUT ;
- faire en sorte que les BTS rentrent dans le droit commun des formations du supérieur en les considérant dans Parcoursup, comme on peut considérer les autres formations ».

« On ne sait pas qui pilote les BTS. Ce sont des formations de l'enseignement supérieur, mais ils ne sont pas pilotés par l'enseignement supérieur. Les rectorats s'en occupent, car ils fournissent énormément. On a longtemps considéré les BTS comme des formations qui n'étaient pas forcément supérieures et on leur a imposé des tas de contraintes comme l'avis favorable du chef d'établissement, etc. », déclare Catherine Moisan.

Gilles Roussel évoque également les poursuites d'études des élèves de ces filières : « Sur les BUT, il y a une nécessité de regarder les poursuites d'études à la rentrée 2024 puisque ce sera la première année depuis leur mise en place. Concernant les BTS, les poursuites d'études se faisaient généralement dans les licences professionnelles, mais avec la création des BUT, la question de ce que cela va donner se pose. »

« Une chute impressionnante des bacheliers technologiques industriels »

Le CESP note une « chute impressionnante des bacheliers technologiques industriels. C'est un énorme problème. Les IUT ont fait beaucoup d'efforts pour les accueillir, mais s'il y a en de moins en moins, on ne voit pas comment nous pourrions atteindre les objectifs de réindustrialisation du pays ».

« C'est l'un des effets pervers de la réforme du lycée GT, parce qu'on ne s'est jamais vraiment occupé des séries technologiques. On s'est occupé de la voie générale, puis on s'est occupé de la voie professionnelle, mais pas vraiment de la voie technologique », déclare Catherine Moisan.

« C'est en seconde que cela se décide, donc il faut montrer aux élèves que s'ils choisissent STI2D ou STL, ils auront des choix de places pour continuer jusqu'au bac+3 avec à la sortie des boulots intéressants ».

« En STL, les données sont vertigineuses, on perd quasiment un quart des effectifs. C'est compliqué aussi parce qu'on n'a pas de lycées vraiment polyvalents. Si on avait des lycées où l'on propose aux élèves, en restant dans les établissements, un ensemble de formations sans être obligé de bouger, de prendre le bus, de s'en aller. Nous avons beaucoup insisté dans le rapport sur le fait que la manière dont on organise spatialement l'offre de formation est très importante », indique Isabelle Roussel.

Les étudiants en réorientation : « un travail à poursuivre »

« Nous avons poursuivi le travail réalisé l'année passée par notre comité autour de la reprise d'études et il en ressort que nous devons continuer à investir sur la transition du lycée vers le supérieur ; ces réorientations ayant majoritairement lieu après une première année dans le supérieur », indique Gilles Roussel.

L'objectif était de « dresser un vrai bilan des réponses "oui si", des dispositifs de positionnement dès le début de l'année, mais aussi de renforcer les moyens des rectorats pour favoriser les réorientations très tôt vers les places restées vacantes, au-delà de la fermeture de Parcoursup. Il y a sans doute à faire en amont pour éviter justement un certain nombre de réorientations l'année qui suit ».

« Repérer les jeunes qui ont besoin d'être accompagnés » (Catherine Mary)

« La problématique est d'abord de repérer les jeunes qui risquent d'avoir besoin d'être accompagnés, et peut-être vers une réorientation, car ils se rendent compte qu'ils ne sont pas là où ils voudraient être », indique Catherine Mary, ancienne proviseure du Lycée Jeanne d'Albret à Saint Germain-en-Laye (Yvelines).

« Certaines universités ont fait le choix de maintenir les dispositifs de "oui si" pour donner le signal aux jeunes qu'ils vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement. Certains jeunes voient cela négativement, car ils pensent qu'on ne les croit pas capables », poursuit-elle.

« Dès que les jeunes choisissent de faire une césure, ou ne rentrent pas dans le chemin choisi pour eux, les logiciels ne sont pas faits pour ça alors même que 20 % des candidatures concernent des réorientations sur Parcoursup, et 10 % des reprises d'études. Il va falloir que l'on s'adapte et qu'on prévoie un accompagnement humain renforcé ».

« Parcoursup est un outil d'accès au supérieur pour les néo-bacheliers, mais pour ceux qui ne sont pas dans ce profil, c'est une solution un peu bancal, qui n'est pas encore bien adaptée. Les CEV ne sont pas en mesure de prendre en compte ces profils », ajoute Jean-Marie Filloque, ancien MCF en informatique, VP de l'UBO et ancien président de la FCU.

Mieux prendre en compte le parcours de l'étudiant, y compris dans le supérieur, lors de la candidature

Parmi ses recommandations, le CESP préconise de « permettre aux établissements d'enseignement supérieur de devenir des "établissements d'origine" dans Parcoursup et de valider les dossiers de leurs étudiants en réorientation ».

« À l'heure actuelle, pour un étudiant inscrit en première année d'études supérieures et qui souhaite se réorienter, l'établissement d'origine reste son lycée. La plateforme n'a ainsi pas d'éléments sur son parcours dans le supérieur pour réaliser le classement », indique le président du comité.

« Les universités notamment ont tous les éléments du parcours de ses étudiants, ce qui pourrait être rempli automatiquement et validé par l'établissement; or il n'est pas prévu dans Parcoursup que l'on puisse certifier des données complémentaires. »

Christian Cuesta, ancien directeur de l'IUT de Créteil-Vitry et ancien VP CA de l'Upec, complète : « il est facile d'avoir une certaine normalisation nationale pour les lycées. Pour les établissements du supérieur, il y a une multitude de possibilités, déjà en fonction des parcours. Le dossier ne peut pas être un dossier standard, mais il serait bien que les établissements puissent rentrer les informations qu'ils ont en leur possession dans un espace plus libre ».

« Un certain nombre d'universités ne savent même pas que leurs étudiants candidatent ! C'est un problème ! » selon Catherine Moisan.

Affichage « pseudo-aléatoire » des requêtes ; l'algorithme bientôt public

« Dans ce rapport, nous avons abordé des sujets plus techniques, que nous n'avions pas traités les années précédentes, sur les données dans Parcoursup. Nous avons constaté que, de façon générale, c'était très bien géré sur la plateforme. Il n'y a pas d'éléments de difficulté sur des risques de pertes de données que pourrait poser la plateforme », déclare Gilles Roussel.

Il ajoute : « Nous nous sommes intéressés à un autre sujet qui est celui du moteur de recherche intégré à la plateforme, même si ce n'est pas le cœur de Parcoursup, et sur la façon dont les informations sont présentées aux étudiants. »

« Le premier point, positif, est que la navigation des candidats n'est pas tracée », indique Max Dauchet, professeur émérite en informatique de l'Université de Lille

Concernant l'ordre d'apparition des formations dans les résultats des requêtes, il parle d'un « d'un impensé dans les sujets sur la plateforme et d'un pan de Parcoursup pas du tout regardé ».